

L'UE vote pour la réduction drastique des émissions carbone des poids lourds neufs

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 2 heures,

Mis à jour il y a 2 heures



L'UE a déjà entériné la fin complète des ventes de voitures neuves à moteur thermique dès 2035. *misu / stock.adobe.com*

D'ici 2040, les camions proposés à la vente devront émettre 90% moins que ceux vendus en 2019. De plus, tous les nouveaux bus de ville devront être «zéro émission» dès 2030.

Après les voitures, au tour des poids lourds de passer sur le gril. Le Parlement européen a adopté mardi un texte réduisant fortement les émissions carbone des véhicules lourds vendus dans l'UE, et imposant que les nouveaux bus en ville soient zéro émission dès 2030. La position des eurodéputés, votée par 445 voix pour (152 voix contre, 30 abstentions), devra désormais être négociée avec les États membres pour finaliser cette législation cruciale pour les objectifs climatiques européens. Les camions, bus et cars génèrent plus de 6% des émissions de gaz à effet de serre de l'UE, et plus d'un quart des émissions du transport routier.

Selon le texte adopté, les émissions des véhicules lourds vendus à partir de 2030 devront être réduites d'au moins 45% par rapport à 2019, puis abaissées de 65% en 2035, et enfin de 90% en 2040. Des objectifs reprenant la proposition initiale de la Commission, déjà approuvés par les États membres dans leur position adoptée mi-octobre. Ce calendrier est distinct de celui des voitures: l'UE a déjà entériné la fin complète des ventes de voitures neuves à moteur thermique dès 2035.

Les eurodéputés ont par ailleurs voté pour que la législation s'applique à davantage de poids lourds, notamment des camions petits et moyens, en réduisant la liste de dérogations fixée par les États. Si les véhicules de police ou de pompiers, ambulances et véhicules agricoles en restent exemptés, les règles s'appliqueraient en revanche à une partie des véhicules professionnels (camions à ordures, bétonnières...) jugés plus faciles à décarboner.

Autre objectif clé entériné par le Parlement: tous les nouveaux bus mis en service dans les villes européennes à partir de 2030 devront être «*zéro émission*». Les États membres souhaitent repousser cette échéance à 2035. Les eurodéputés, eux, ménagent seulement un report à 2035, sous strictes conditions, pour les collectivités ayant renouvelé récemment leur flotte de bus en investissant dans le biométhane. Pour les poids lourds, alimentés au gazole ou à l'essence, le virage vers l'électrique ou l'hydrogène (piles à combustible ou moteurs à combustion modifiés) commence tout juste à s'amorcer.

Les constructeurs s'alarment du défi logistique en vue, réclamant des mesures supplémentaires en matière d'infrastructures de charge et d'incitations à l'achat. Un amendement soutenu par le PPE (droite) laisse par ailleurs la porte ouverte au recours à des biocarburants et carburants synthétiques «*neutres en carbone*». «*Exclure des technologies d'emblée était une mauvaise méthode*», a commenté l'eurodéputé (PPE) Jens Gieseke. De quoi alarmer l'ONG Transport&Environment selon qui cette disposition, «*cheval de Troie*» du secteur pétrolier, permettrait «*de continuer à vendre encore de très nombreux camions diesel pendant des décennies*».

La rédaction vous conseille

- **La baisse des émissions carbone se poursuit en France, malgré la reprise du trafic aérien**
- **L'Indonésie lance sa première bourse de crédits carbone, pour compenser ses émissions**
- **Carrefour appelé à la transparence par des actionnaires sur ses émissions carbone**

Sujets

Parlement européen

ZFE - m (Zones à faibles émissions mobilité)

empreinte carbone